

Le service civil contribuera-t-il à la formation des citoyens ?

Doc. 1 :

Le gouvernement précise les contours du service civil volontaire

lefigaro.fr (avec AFP et Reuters). Publié le 13 septembre 2006

Ce service permettra aux jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent d'effectuer pendant six, neuf ou douze mois, une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger. 10.000 personnes devraient en bénéficier au début de l'année prochaine.

Présenté au moment de la crise des banlieues comme un moyen de « renforcer la cohésion sociale », le service civil volontaire a été lancé mercredi en Conseil des ministres. La cible : les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Institué par la loi du 30 mars 2006 pour l'égalité des chances, ce service civil offre la possibilité aux jeunes qui le souhaitent de participer à une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger, et ce, quel que soit leur niveau de formation.

Selon la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, Catherine Vautrin, 10.000 jeunes devraient bénéficier de ce dispositif dès la fin de

l'année 2006, 50.000 fin 2007.

Six, neuf ou douze mois

Les jeunes qui s'engageront dans ce dispositif, pour une durée de six, neuf ou douze mois, seront encadrés par un tuteur et pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un accompagnement spécifique pour se réorienter ou pour réussir à s'insérer professionnellement.

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Ancsec) délivrera des agréments pour trois ans aux associations, collectivités locales, ONG ou établissements publics qui souhaitent participer à ce dispositif. En contrepartie, les structures recevront de l'Ancsec un financement plafonné à 900 euros mensuels pour couvrir la rétribution du jeune et les frais d'encadrement et de structure. Cinq agréments ont été déjà délivrés et ce chiffre devrait être porté à 20 avant la fin du mois. La Croix-Rouge et le Secours populaire se sont notamment portés candidats.

Un site internet www.servicecivil.fr sera opérationnel à la fin de la semaine et donnera notamment la liste des associations et structures agréées par l'Ancsec.

Doc. 2 :

a)

Aux Etats-Unis, à l'école publique, le matin les élèves récitent le «Pledge of Allegiance», sorte de serment civique : *«Je serai fidèle à mon drapeau et à la République qu'il représente, une nation respectueuse de Dieu, unie, avec pour tous, la liberté et la justice.»*

b)

Serment d'allégeance prêté lors de la cérémonie de naturalisation américaine:

Je déclare, par le présent acte,

- renoncer et faire abjuration d'obéissance et de fidélité à toute puissance étrangère, prince, potentat, état ou souverain, desquels j'ai été le sujet ou le citoyen;
- soutenir et défendre la Constitution et la loi des Etats-Unis d'Amérique contre tout ennemi, qu'il vienne de l'extérieur ou de l'intérieur;
- porter à ces derniers une foi et une obéissance entières;
- prendre les armes pour les Etats-Unis si la loi l'exige;
- accomplir mon service militaire pour les Etats-Unis si la loi l'exige;
- exécuter un travail d'intérêt national sous autorité civile si la loi l'exige;
- et prendre cet engagement librement sans aucune réserve ou volonté de fuite;

Que Dieu me vienne en aide.

Doc. 3 :

LA CIVILITÉ

Ce savoir-vivre, ce comportement envers les autres doivent sans cesse être une remise en question! Des quantités d'auteurs ont parlé sur ce même sujet, et des générations à venir en parleront encore et encore, car se sera toujours d'actualité.

Combien de fois il m'arrive de voir des automobilistes qui passent et, que regardant s'offre à mes yeux toujours le même spectacle!

Ces chauffeurs qui ont une main sur la roue de conduite, et de l'autre main le doigt dans le nez.

J'aurai beau faire, ça attire bien malgré moi, mon attention! Mais,.. ce qui est le plus étonnant et je vous jure que ça vaut le coup d'œil! C'est l'emphase la concentration qu'ils déploient, pour arriver à extraire cette substance solide qui ne semble pas pouvoir se décrocher, et qu'une fois délogée ils prennent tant de plaisir à examiner sous toutes ses formes, cette indigne, ou cette extraordinaire...tout comme un trophée qu'ils auraient gagné de peine et de misère, ils ont pu enfin la décrochée....!

Tout probable que ce sera le seul trophée qu'ils auront, et embellira leur vie!

.....

Sujet déplacé me direz-vous,.. tout comme le rot et le pet. À travers eux, ils ruminent leurs ennuis, leurs désœuvirements, et leur manque d'intérêt.

.....

Le pet, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qu'il soit sournois ou furibond, reste toujours infâme. Si on prévoit son éruption, il vaudra mieux se mettre à

l'écart d'un groupe ou, si le temps manquait la civilité commande de s'excuser très brièvement.

De ces comportements, même en 1555 étaient existants. C'est la nature humaine!

Un certain Jean Sulpice écrivain, reprenait les propos de cet auteur M. F. Lecherbonnier, qui est une continuité en somme, de ce civisme et, dans un orthographe tout à fait de l'époque

Un peu difficile à lire, mais on y arrive...

« Si de roter te venois appétit, Ferme ta bouche et te tourne un petit

Faisant couler ce vent ord et nuisible À peu de bruit, ou nul, s'il est possible (...)

Mais de péter garde qu'il ne t'échappe, Retiens ce vent et en dedans l'attrape

Ferme le trou. Joins les fesses ensemble, Et serre fort, encores qu'il te semble

Que la douleur te deusr tant tormenter Comme une femme approchant d'enfanter;

Car pour un pet ord, puant et infâme Fait à table. il n'est homme ne femme

Qui ne te dist que tues à outrance

L'un des plus grands archevillains de France »

Érasme devait être plus indulgent. Il encourageait de s'écarter de la compagnie et de couvrir la trame sonore d'une soudaine.

Toux. ---Aux---choix--! »

Pensée : La politesse est la fleur de l'humanité. Qui n'est pas assez poli n'est pas assez humain.

Béregère, jeudi août 17, 2006

<http://www.soreltracy.com/liter/2006/aout/17a.htm>

Doc. 4 : Photo de Dorothea Lange, Enfant américano-japonaise récitant le serment



Doc. 5 :

Violence et délinquance ne sont pas des fatalités

DIDIER PEYRAT, vice-procureur chargé des mineurs au tribunal de grande instance de Pontoise
LE MONDE | 09.09.06 | 12h35

Le gouvernement soumet son projet de loi sur la prévention de la délinquance au Sénat le 13 septembre. L'évolution de la délinquance est-elle préoccupante ?

Au cours des cinq dernières années, on a constaté une stabilisation, mais à un très haut niveau, des atteintes aux biens sous forme de vol (2 millions enregistrés par an) ; une augmentation légère des actes de dégradation et de vandalisme ; et une augmentation forte des violences sérieuses dans les espaces publics. En 2005, 355 000 violences graves contre les personnes ont été enregistrées, soit 4,4 % de plus qu'en 2004 et 100 000 de plus qu'en 2000. Le diagnostic est difficile, car on raisonne à partir d'un enregistrement officiel, qui suppose une plainte ou le constat d'un service de police.

Mais certaines infractions, dont la mesure est plus fiable, témoignent avec certitude d'une progression de la délinquance. Ainsi les vols avec violence, comptabilisés à part, et dont la définition juridique n'a pas changé, ont connu une progression fantastique en quinze ans (de 51 000 à 118 000 entre 1990 et 2005, soit +120 %), et une progression substantielle l'an dernier (+5 % entre 2004 et 2005).

Et la délinquance des mineurs ?

Entre 2000 et 2005, les mineurs mis en cause dans les enquêtes de police sont passés de 175 000 à 194 000 par an. Le tableau présentant une jeunesse happée par la délinquance est faux, car on reste sur des populations minoritaires (la France compte 8 millions de 13-25 ans). Mais la progression est réelle. En témoignent là aussi les vols avec violence. Très souvent, pour relativiser, on dit que les jeunes sont particulièrement ciblés par les forces de police. Cela est vrai pour certaines infractions contre l'autorité de l'Etat, telles que les outrages, rébellions et violences à agents de la force publique. Mais elles ne représentent que 3 % de la délinquance des mineurs.

L'autre caractéristique de la délinquance des mineurs est un rajeunissement relatif, notable pour les actes de moyenne gravité.

La situation demeure donc sérieuse ?

Sur les deux thématiques centrales du débat sur l'insécurité, la violence et la délinquance des mineurs, la situation s'est aggravée depuis 2000. Rien ne sert de le nier, de penser que sur ces questions il y aurait une sorte d'imbécillité de masse. Derrière chaque acte, il y a un auteur et une victime. Les 120 000 personnes victimes de vol avec violence en 2005 parlent autour d'elles, confrontent ce qu'elles ont vécu à leur entourage, à leur propre passé. La formation de l'opinion est un processus complexe dans lequel l'expérience joue autant que les discours politico-médiatiques. Comment imaginer que cela ne pèsera pas en 2007 ?

Comment expliquer la progression de la violence ?

Dans le délit se loge le mépris de l'autre. Notre délinquance est d'abord contre autrui, et secondairement contre l'Etat. Elle renvoie donc à une véritable crise de la capacité à vivre ensemble, que l'on n'arrive pas à rabattre sur une seule cause, économique, sociale ou idéologique. Cela me paraît lié à une fragmentation sans précédent de la société. Les individus s'écartent les uns des autres. Ils sont encouragés à perdre de vue leur dépendance. Je pense, à l'inverse de la thèse foucauldienne d'une société transparente sous surveillance complète, que la société est plus complexe, plus obscure. Nous sommes dans des labyrinthes, des espaces urbains non verrouillés, où beaucoup d'endroits, cachés, demeurent vides d'uniformes et de "garants". D'autres phénomènes, tels que le supercapitalisme amoral, la démesure consommatrice, le cynisme tacticien des politiques, jouent sur les individus les plus fragiles.

Pensez-vous néanmoins qu'il y a une crise de l'autorité ?

Elle me paraît réelle. Mais il faut comprendre que le foyer de la crise ne se situe pas entre l'Etat et les gens : il est entre les gens. Le défi est donc de penser une autorité qui ne serait pas seulement étatique, officielle, institutionnelle. A mon sens, c'est la civilité qui empêche de se taper dessus. Il faut imaginer une autorité différente : une autorité civile. Le rappel à la loi comme règle abstraite ne suffit pas. On le voit dans la justice pénale. On arrive à peser sur l'individu quand on lui montre qu'en s'attaquant à une personne il atteint quelqu'un à qui, un jour, il ressemblera : tout le monde a été, est ou sera fragile.

.....

Peut-on convenir qu'il y a un échec de la prévention ?

Le bilan des politiques de sécurité est médiocre, y compris depuis 2002. Le projet actuel, fabriqué dans le dos des acteurs de la prévention, donne l'impression de vouloir marquer les éducateurs comme responsables de l'échec. Il ne faut pas nier les difficultés de la prévention : crise des moyens, du recrutement et de la reconnaissance du travail éducatif, absence d'efforts en direction des adultes d'origine immigrée pour leur faire jouer un rôle, absence de lisibilité institutionnelle.

A cela s'ajoute une incertitude sur le fond de ce que signifie prévenir. Les éducateurs ont besoin que la société clarifie les valeurs au nom desquelles on prévient. Prévenir, c'est à la fois devancer et avertir. Il est assez facile de dire qu'il n'est pas bien de violer la loi. Le problème, c'est d'avoir une argumentation efficace : expliquer ce que la loi protège. La crise des évidences va jusque-là. Mais il ne peut y avoir de discours éducatif dans la confusion, en s'excusant d'invoquer les valeurs.

Comment défendre des valeurs dans une société injuste ?

D'abord en se souvenant que la violence est toujours injuste. Ensuite parce que nous voyons, à contextes sociaux et éducatifs identiques, des personnes se comporter différemment vis-à-vis de la délinquance, souvent dans la même famille. Ouvrir les yeux sur la complexité du phénomène criminel, c'est reconnaître les marges de manoeuvre et les choix individuels. La délinquance et la violence ne sont des fatalités ni de la pauvreté, ni de la jeunesse, ni de l'immigration. Admettre le jeu de ces libertés relatives est la seule façon de justifier le volontarisme éducatif dans la prévention comme dans la répression.

.....

Propos recueillis par Nathalie Guibert

Doc. 6 :

Souriez ! C'est la rentrée ! par Jean-

Michel Dumay

LE MONDE | 04.09.06 | 13h53 •

Pour "renforcer la qualité et la sérénité" de la vie à l'école, gage, disent les textes de l'administration, d'un "bon déroulement des apprentissages", le ministère de l'éducation nationale réactive en collège, à la présente rentrée, une bonne vieille recette : la note de conduite. En jargon plus moderne : une note de "vie scolaire", décernée chaque trimestre, de la 6e à la 3e, et qui - gare pour les collégiens ! - sera prise en compte dans les calculs d'obtention du brevet, dès la session 2007.

C'est la circulaire n° 2006-105 du 23 juin qui le dit : "L'apprentissage de la civilité et l'adoption de comportements civiques et responsables représentent des enjeux majeurs pour le système éducatif." L'acquisition de "compétences sociales" est d'ailleurs l'un des volets du socle commun des connaissances instauré en 2006. La note devra donc évaluer : 1. l'assiduité de l'élève, 2. le respect du règlement intérieur, 3. sa participation à la vie de l'établissement et 4... l'obtention des attestations de sécurité routière et de formation aux premiers secours. "En donnant des repères aux élèves", elle devra ainsi "contribuer à faire le lien entre la scolarité, la vie scolaire et la vie sociale", destinée qu'elle est "à valoriser les attitudes positives vis-à-vis de l'école et vis-à-vis d'autrui".

Voilà quinze ans, après la massification du collège, invité à tirer 100 % d'une classe d'âge aux portes du lycée, qu'on ne cesse de rapporter dans les médias la montée d'un phénomène que pédagogues et

sociologues ont fini par s'accorder à nommer "incivilités". Pas de grandes violences, non, mais de petits et grands tracas qui pourrissent le quotidien des équipes éducatives autant que des élèves, qui minent le moral et sapent les meilleures volontés. Courage donc aux enseignants, qui auront à noter, et à reprendre, les bases de la sociabilité.

.....

En publiant la liste des établissements qui ont recensé, en 2005-2006, le plus grand nombre de faits de violence, l'hebdomadaire Le Point a, pour sa part, décerné sans appel quelques zéros de conduite. L'affaire a provoqué un tollé dans le milieu scolaire, où l'on évoque l'incomplétude du fichier ayant servi au classement et la subjectivité liée aux différences de sensibilité à la violence. Les chefs d'établissement appellent au boycott des transmissions de données, pour éviter de futures injustes stigmatisations. Ceux-là pourront s'appuyer sur un autre sondage : 87 % des collégiens et lycéens se sentent en sécurité dans leur établissement (enquête BVA pour le magazine Citato). 86 % disent être intéressés par les matières enseignées et 79 % avoir une bonne image de leurs professeurs.

On voudrait donc, en guise de bonne résolution pour l'année à venir, distiller dans les préaux quelques lueurs d'espoir et autres gouttes d'encouragement à ce que l'hostilité et la colère des jeunes, et aussi celle des moins jeunes, s'amointrisse ou se gère, et se digère. Car, que ce soit à coups de notes de conduite ou encore de sondages, il y va de la santé de chacun. Selon des médecins de l'école de santé publique de Harvard, aux Etats-Unis, la colère des grincheux chroniques hâterait le déclin normal des poumons qui apparaît avec l'âge. Halte aux niveaux d'aigreur élevés ! Souriez ! C'est la rentrée !

Doc. 7 :

Ce service civil qui unit jeunes et vieux

Delphine de MALLEVOUE . Publié le 05/12/05 dans *Le Figaro*

La ville de Gouvieux, dans l'Oise, a créé un contrat pour placer des ados auprès de personnes âgées.

Marcel, 70 ans, attend chaque mercredi et samedi Cyril, lycéen de 16 ans, qui se réjouit également de ces après-midi où « l'on se tape des bons délires ». Ensemble, ils refont le monde et partent dans de grandes balades. De quoi rompre l'isolement de Marcel qui, immobilisé dans un fauteuil roulant, est d'autant plus lourdement handicapé qu'il est aussi illettré.

Cette rencontre est le fruit d'une initiative originale de la ville de Gouvieux, dans l'Oise, tout près de Chantilly. Sans attendre que le président de la République, à l'issue de la crise des banlieues, remette au goût du jour l'idée d'un service civil volontaire, Gouvieux a instauré un service civil de solidarité pour ses administrés il y a déjà quatre ans. En le destinant particulièrement aux personnes âgées.

Unique, ce service est assuré par des adolescents volontaires qui sont dans leur seizième année. La lettre de motivation est obligatoire, comme la formation initiale de six heures. Soumis ensuite à une charte, ils doivent donner 70 heures de leur temps à celui qui en a fait la demande à la mairie. En contrepartie, ces jeunes perçoivent un « dédommagement » de 290 euros. Modulables en fonction de leur emploi du temps scolaire, les heures sont effectuées à raison de une ou deux fois par semaine pendant un an ou un an et demi, à moins que l'ado ne préfère tout concentrer en quinze jours ou un mois, pendant ses vacances. Dans ce cas, le service se fait en établissement pour personnes âgées et non à domicile.

En quatre ans, dans cette petite commune de 9 750 habitants, pas moins de 200 ados ont répondu présent. Et, chaque année, il y a une soixantaine de demandes. « Quand on voit la personne âgée s'illuminer à notre arrivée, ça remplit de joie », explique Cyril, qui souhaiterait voir « étendre cette idée à toute la France car ça permet aux jeunes de se sentir utile, et aux personnes âgées de se sentir prises en compte ». Marcel, d'abord méfiant, ne jure plus que par ces « petits jeunes ».

Juste pour le plaisir de bavarder

Ginette qui, à 91 ans, continue de faire ses 10 kilomètres de vélo par jour, n'avait a priori pas besoin de ce service. Mais la pimpante nonagénaire ne « voulait pas mourir idiote » et souhaitait « apprendre l'ordinateur ». Grâce à l'aide de Maryna, Ginette tape désormais ses mémoires sur l'ordinateur hérité de ses arrière-petits-enfants. Une amitié est née et Maryna, qui a terminé son service cet été, continue de venir visiter Ginette chaque mercredi, juste pour le plaisir de bavarder, pour un scrabble ou un goûter.

Tout au long de leur service, un « senior encadrant » veille au bon déroulement des choses. Au besoin, il fait des recadrages. « En deux ans de tutorat, j'ai seulement rappelé à l'ordre deux jeunes pour des absences répétées, souligne Gilbert, un tuteur de 65 ans. Pour le reste, tout se passe à merveille. » Pour lui, ce service fait appel à toute une palette de valeurs qui « apprennent la vie » aux ados.

Un sentiment partagé par le maire, Patrice Marchand (UMP), qui a lancé cette initiative dans un but précis. « Je voulais réinvestir la jeune génération dans le domaine public, explique l' élu. Au départ, c'était une action civique pour eux, mais tant mieux si les personnes âgées ont pu en tirer bénéfice. »

Doc. 8 :

Service civil pour citoyen français

Mercredi le Conseil des ministres s'est penché sur le projet de service civil volontaire. C'est le système qui a été retenu, et non le service obligatoire. Les services du Premier ministre le décrivent ainsi : « Le service civil volontaire est ouvert à tous les jeunes filles et jeunes hommes de 16 à 25 ans révolus, justifiant d'une résidence régulière et continue de plus d'un an en France. Seront concernés 30 000 jeunes en 2006 et 50 000 en 2007. » Pendant six mois, à raison d'une durée minimum de 26 heures hebdomadaires, les volontaires participeront à une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger. Aucun niveau de formation n'est requis. Chacun sera encadré par un tuteur et pourra « bénéficier d'un accompagnement spécifique pour se réorienter ou pour réussir à s'insérer professionnellement ».

La structure qui pilotera le dispositif est l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Ancsec), dotée de 500 millions d'euros en 2007 (la simulation du coût

de la version « service civique obligatoire » prévoyait « trois à cinq millions d'euros). Des agréments seront délivrés pour trois ans aux associations, collectivités locales, ONG ou établissements publics qui souhaitent participer. Elles recevront 900 euros mensuels pour amortir leurs frais. Une liste des structures agrémentées sera consultable en fin de semaine sur www.servicecivil.fr.

« C'est une initiative essentielle pour faire vivre les valeurs civiques et pour renforcer la cohésion sociale », a dit le chef de l'Etat. La *une* du média interactif www.europeus.org regrette le cadre national donné au dispositif : « Le service civique obligatoire, ou service civique tout court, semble être une idée transversale, qui dépasse les clivages politiques traditionnels [...] Aussi séduisant que puissent apparaître ces projets, ils se fondent pourtant sur une vision dépassée de la citoyenneté et une conception anachronique de la communauté. »

Source :

http://www.agoravox.fr/tb_receive.php?id_article=13378

Doc. 9 :

Service civil Européen

Pour un Service civil européen, contre un service civique national Un projet alternatif aux propositions actuelles des partis politiques ?

David Soldini, lundi 4 septembre 2006 publié dans *Le taurillon, magazine eurocitoyen*

.....

Depuis quelques temps divers représentants de partis politiques ainsi que différentes associations de la société civile se font porteurs d'un projet visant à renforcer le sentiment de citoyenneté, notamment chez les jeunes.

Le service civique obligatoire, ou service civique tout court, semble être une idée transversale, qui dépasse les clivages politiques traditionnels.

Tout jeune devrait effectuer un service pour la collectivité, d'une durée variable en fonction des projets. L'objectif étant à la fois l'éducation du jeune et le renforcement du sentiment nationale.

Le service militaire a historiquement eu ce rôle de « liant » de la communauté nationale. Des jeunes venus de toute la France se retrouvaient ainsi ensemble, sous le drapeau français. Beau soldat, bon citoyen disait-on sous la IIIème république. Le service civique aurait vocation à renouer avec cette tradition sans renouer cependant avec la vieille tradition militariste.

Une appartenance aujourd'hui européenne

Aussi séduisant que puissent apparaître ces projets, ils se fondent pourtant sur une vision dépassée de la citoyenneté et une conception anachronique de la communauté. En effet, toutes ces propositions ont une dimension nationale. Le service civique vise à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté française, à donner un nouveau sens à la citoyenneté française, à travers une expérience qui demeurera, pour la plupart des jeunes, nationale. Or, aujourd'hui, est-ce cela la citoyenneté ? Être citoyen est-ce ressentir viscéralement l'appartenance à une communauté de quelques 60 millions d'âmes, unis par la langue, le territoire ? La citoyenneté s'arrête-t-elle aux frontières qui n'en sont déjà plus de notre beau pays ? Pourtant, chaque français est aussi citoyen européen, et chaque européen est, en France, un citoyen ayant le droit de vote

aux élections locales et européennes et le droit à une égalité de traitement avec les citoyens nationaux.

La citoyenneté ne paraît plus aussi monolithique qu'auparavant. Les prérogatives traditionnellement réservées aux citoyens nationaux sont accordées à d'autres individus, et les citoyens nationaux se voient également reconnaître des droits et des devoirs qui n'émanent plus du pouvoir politique national mais bien européen. Être citoyen, ce n'est plus simplement appartenir à une communauté nationale : cela s'apparente de plus en plus à un sentiment d'appartenances multiples, des appartenances qui s'emboîtent, qui coexistent sans pour autant perdre de leur spécificité. Un européen est aujourd'hui citoyen de sa ville, de son pays, de l'Europe tout entière.

Apprendre la citoyenneté européenne

Pourquoi alors renouer avec un passé qui a ravagé l'Europe hier et qui l'empêche aujourd'hui d'avancer ? En quoi le renforcement d'une identité nationale serait une solution aux problèmes du monde actuel qui ne sont, justement, plus nationaux ? En quoi le fait de se sentir davantage français devrait faciliter la vie des citoyens ? Cela reste bien mystérieux.

Pourtant, l'idée que chaque individu ait à servir la communauté reste séduisante. Apprendre ainsi le civisme, le vivre ensemble ; découvrir l'autre et se découvrir soi-même, acquérir ainsi, à travers le service à la communauté, ces vertus qui font vivre la communauté. L'autre qu'il faut découvrir et le civisme qu'il faut ré-inventer ne sont cependant plus nationaux. L'autre est européen et la citoyenneté, européenne.

Pourquoi le choix européen ? La citoyenneté européenne est cette citoyenneté moderne, à plusieurs échelons. Elle représente aujourd'hui le réceptacle de toutes nos autres appartenances communautaires, qu'elles soient municipales, régionales ou nationales. C'est cette citoyenneté qu'il faut aujourd'hui faire vivre.

Un rempart aux nationalismes de l'Europe

Nier l'existence d'une communauté européenne est impossible aujourd'hui. L'Europe est une communauté de destin dont il faut aujourd'hui prendre pleinement conscience. Mais cette conscience, cet apprentissage civique, ce développement d'une citoyenneté européenne ne peut pas et ne doit pas se faire selon les lignes du modèle identitaire national traditionnel. Non, l'Europe n'est pas une nation, et elle ne le sera jamais, grand bien lui en fasse.

La citoyenneté européenne n'est pas exclusive, au contraire. Elle ne peut se comprendre qu'en relation à d'autres citoyennetés, souvent nationales, parfois régionales ou locales. La citoyenneté européenne n'a pas non plus vocation à faire disparaître les autres sentiments d'appartenances, les autres communautés, mais simplement à se superposer à celles-ci afin de leur permettre de survivre, tout en évitant que le sentiment d'appartenance ne se transforme en xénophobie, intolérance, nationalisme. La vocation de la citoyenneté européenne c'est avant tout cela.

Un SCE alternatif aux propositions des partis politiques

Cette vocation se heurte frontalement à la conception traditionnelle de la citoyenneté en France : une citoyenneté qui se doit d'être exclusive, monolithique et qui a tant de fois dérivé en nationalisme et exclusivisme. En cela, le projet d'un service civil européen, qui permettrait à chaque jeune de travailler ou se former dans un autre pays de l'Union, apparaît moderne, porteur d'espoir et de renouveau.

Il apparaît également comme profondément alternatif par rapport aux projets actuellement discutés et mériterait, sans doute, davantage d'attention de la part d'acteurs politiques qui se targuent de vouloir moderniser la France.

Doc. 9 : article « civilité et incivilité » d'Alain-Gérard Slama in *Guide républicain*, Scéren, Delagrave, 2004.